



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 32883

Texte de la question

M. Alain Marleix interroge M. le ministre de l'intérieur sur les crimes et délits en France durant les mois de juillet et août. Il lui demande de lui préciser les chiffres de ces dernières années ainsi que ceux qui seront recensés en cette année 2013 sur les mêmes mois.

Texte de la réponse

Depuis 2003, le ministère de l'intérieur ne communique plus les statistiques relatives à l'évolution de la délinquance, qui sont disponibles auprès de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). En outre, le ministère de l'intérieur a décidé en 2012 d'appliquer désormais les recommandations de longue date de l'ONDRP en ne publiant plus aucune donnée générale constitutive d'un « chiffre unique » dépourvu de toute pertinence scientifique, ni de publier des éléments statistiques généraux sur une période inférieure à 12 mois glissants. Par ailleurs, il doit être souligné que le ministre de l'intérieur a décidé, après concertation, de mettre en place à partir de cette année un nouveau format de présentation et de publication des chiffres, plus exhaustif et plus fiable, les précédents indicateurs étant trop globaux et trop hétérogènes pour rendre compte de certaines réalités (cybercriminalité, violences intrafamiliales...). Le nouveau système comporte quatorze indicateurs relatifs aux infractions constatées (violences physiques crapuleuses, atteintes aux biens, comportements portant atteinte à la tranquillité publique, atteintes à la santé et à l'environnement, cyber-délinquance, grande criminalité...) ainsi que de nouveaux indicateurs de suivi de l'efficacité des services, nécessaires à la mise en oeuvre d'une stratégie efficace de pilotage. Il ne s'agit nullement d'occulter les tendances observées. Il est au contraire essentiel d'assumer la délinquance, dans sa complexité et son ampleur, pour la combattre efficacement, et pour faire respecter partout, sans indulgence, l'ordre républicain. Mais il y a lieu également de souligner qu'un travail de fond est engagé, qui ne pourra pleinement porter ses fruits que dans une certaine durée. Cette action vise tant à faire reculer la délinquance et les incivilités, notamment dans les quartiers populaires les plus durement touchés par les trafics et les violences, qu'à développer de nouvelles relations de confiance entre la population et les forces de l'ordre, notamment par une présence accrue, de proximité, des policiers et des gendarmes sur le terrain. Elle est fondée, en particulier, sur le renforcement et sur l'optimisation des moyens de la police et de la gendarmerie nationales, et sur la volonté d'agir au plus près des territoires, de manière adaptée à chaque situation locale, et en partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans les politiques de prévention et de sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32883

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7389

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2013](#), page 10882